



FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT BOULES

Cellule Développement - Emploi et Formation

Compte rendu d'activité 2020

Suite à la demande de disponibilité de Stéphane FOURNIER, l'équipe recomposée de la cellule DEF a travaillé dans la continuité en se concentrant sur la pratique récréative sans l'opposer à la pratique compétitive.

L'objectif de la démarche de développement étant d'attirer par la pratique récréative pour ensuite basculer sur la compétition.

Pour ce faire, des supports de communication (affiches et flyers personnalisables) ont été conçus. Cette communication devait être complétée par des vidéos, qui n'ont pas été réalisées.

Un gros travail a été réalisé sur la relance de notre discipline par l'emploi pour faire prendre conscience aux dirigeants d'AS de l'importance d'un emploi de proximité avec un nombre d'heures limité tel qu'un animateur de boulodrome avec 360 h/an.

Un accompagnement sur les démarches à effectuer a été proposé pour informer et rassurer.

3 visioconférences ont été proposées en juillet pour expliquer la politique de l'emploi et présenter le métier d'animateur de boulodrome.

L'incitation à l'emploi, en particulier d'animateur de boulodrome, se heurte à une concrétisation difficile, bien que l'envie soit bien présente, en raison du Covid et du renouvellement des instances dirigeantes.

La gestion des dossiers « Projet sportif fédéral, part territorial » ex CNDS, a été transférée à l'Agence Nationale du Sport qui a chargé les fédérations d'instruire les dossiers et d'allouer la même somme qu'en 2019 soit 124 480 €, en augmentant les aides pour les clubs.

Le groupe de travail a étudié les dossiers en fonction de la lettre de cadrage, a transmis les dossiers retenus avec le montant de l'aide à l'ANS pour validation et règlement. Il a été alloué aux AS ou Secteurs 41 930 €, aux CBD 42 800 € et aux LBR 39 750 €. L'objectif est d'apporter des aides à hauteur de 50 % des demandes en faveur des clubs, mais beaucoup de clubs ont du mal à présenter une ou des actions justifiant une aide d'au moins 1 500 €.

Information pour 2021, le calendrier prévisionnel est le suivant :

- Février - Diffusion des notes par l'ANS et formation des personnes en charge des dossiers aux outils informatiques.
- Mars - Début de la campagne PSF.

- Juin - Transmission par les fédérations des propositions d'attribution à l'ANS et date limite de transmission aux fédérations des comptes rendus financiers de 2020.
- Juillet à octobre - Envoi par les fédérations des états de paiement et pièces afférentes à l'ANS pour versement aux associations.
- Octobre à novembre - Transmission par les fédérations à l'ANS du bilan des actions 2020

La gestion des appels à projets DEF est lourde et compliquée, mais elle permet aux instances boulistes de prendre conscience de la nécessité des actions avec emplois.

L'état des lieux de nos 1 744 structures a été réalisé toujours selon un état statistique et débouche sur des primes pour les A.S. labellisées, ainsi que les CBD et les LBR. Cette année 39 points sont nécessaires à une A.S. pour être labellisée, 110 ont répondu aux 6 critères en vigueur : les effectifs, l'évolution, les tranches d'âge, le taux de féminisation, les primo licenciés et le taux de fidélisation. Cette labellisation prend en compte uniquement les effectifs sur les 5 dernières saisons, pas l'activité de l'A.S. car l'objectif majeur négocié avec le Ministère est le maintien de nos effectifs. 93 A.S. recevront une prime de labellisation de 300 € (39 à 44 points), 16 une prime de 400 € (45 à 49 points) et 1 une prime de 500 € (50 points et plus).

De cette labellisation des A.S. découle la prime de développement aux CBD soit 32 788 € alloués au total. L'état statistique permet aussi aux CBD de mieux connaître leurs A.S. et d'orienter leurs actions de développement. Une prime aux ligues est également versée cette année à la demande de certaines ligues qui ont fait remonter des difficultés de fonctionnement. 16 700 € ont été attribués.

Le secteur formation a dispensé des formations initiales d'arbitre local qui ont permis de valider 75 nouveaux arbitres. La formation initiale d'arbitre de Traditionnel est reprogrammée sur 2021 et celle d'arbitre de clubs a permis de valider 14 candidats sur 24, une session de rattrapage est prévue. Enfin, 18 candidats ont postulé pour la formation d'arbitre national et doivent passer dès que possible des tests d'entrée au préalable.

Concernant la formation continue, 42 arbitres ont renouvelé leur carte d'arbitre de traditionnel et 25 leur carte d'arbitre de clubs. 21 candidats ont postulé à la nouvelle formule de formation de délégué incluant désormais un accompagnement.

32 candidats ont postulé à la formation d'initiateur bouliste. Une formation de moniteur bouliste encadrée par une équipe pédagogique composée de Stéphane PINGEON, Alexandre RABAUD, Thierry MAHOUDEAU et Lionel ABERT a débuté en visioconférence. 22 candidats sont inscrits et vont participer à au moins 2 des 4 modules proposés. La formation CQP d'animateur bouliste est programmée pour le 2^{ème} trimestre 2021 avec un potentiel de 6 à 8 candidats.

Les formations évoluent pour devenir moins théorique et avec un suivi important.